



Annexe à la délibération n° **2023-1038**
du CC n° **20** en date du **14.12.2023**

Le Président

Yves GOASDOUE

Rapport sur les orientations budgétaires 2024

Conseil communautaire du 14 décembre 2023



Dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente à l'assemblée délibérante dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Communautaire.

Le rapport comporte également des informations supplémentaires relatives au personnel notamment la structure des effectifs, les dépenses de personnel, avantages et temps de travail.

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

I- Le contexte

1- Le contexte économique

Au niveau mondial

Selon le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances pour 2024, la situation économique est très divergente selon les pays.

En 2023, le PIB atteindrait +3,0 % et se maintiendrait en 2024, après +3,5 % en 2022.

Concernant la zone euro, l'activité ralentirait nettement en 2023 avant de retrouver du dynamisme en 2024.

	2021	2022	2023	2024	Niveau 2024/2019
	Observé		Prévisions		
MONDE*	6,3	3,5	3,0	3,0	13,5
ÉCONOMIES AVANCÉES*	5,5	2,7	1,7	1,3	6,8
États-Unis	5,9	2,1	2,1	0,8	8,1
Japon	2,3	1,0	2,3	1,2	2,4
Royaume-Uni**	7,6	4,1	0,5	0,8	1,0
Zone euro*	5,4	3,4	0,9	1,3	4,5
dont Allemagne	3,1	1,9	-0,1	1,1	1,6
dont Italie	7,0	3,8	1,0	0,7	2,7
dont Espagne	5,5	5,5	2,4	1,5	2,5
ÉCONOMIES ÉMERGENTES*	6,8	4,0	4,0	4,2	18,2
Chine	8,4	3,0	5,0	4,5	25,2

* Les croissances mondiale et par zone économique sont calculées à partir des prévisions de 12 pays réalisées par la DG Trésor (États-Unis, Japon, Royaume-Uni, Allemagne, France, Italie, Espagne, Brésil, Chine, Inde, Russie, Turquie), complétées par les prévisions du FMI de juillet 2023. L'agrégat zone euro est construit à partir des prévisions DG Trésor pour l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne et des prévisions de l'OCDE de juin 2023 pour les autres pays.

** Les chiffres de 2021 et 2022 pour le Royaume-Uni sont ceux qui étaient disponibles à la date d'arrêt des prévisions (21 août 2023). Ils ne prennent pas en compte la révision des comptes nationaux annuels publiée le 1^{er} septembre 2023.

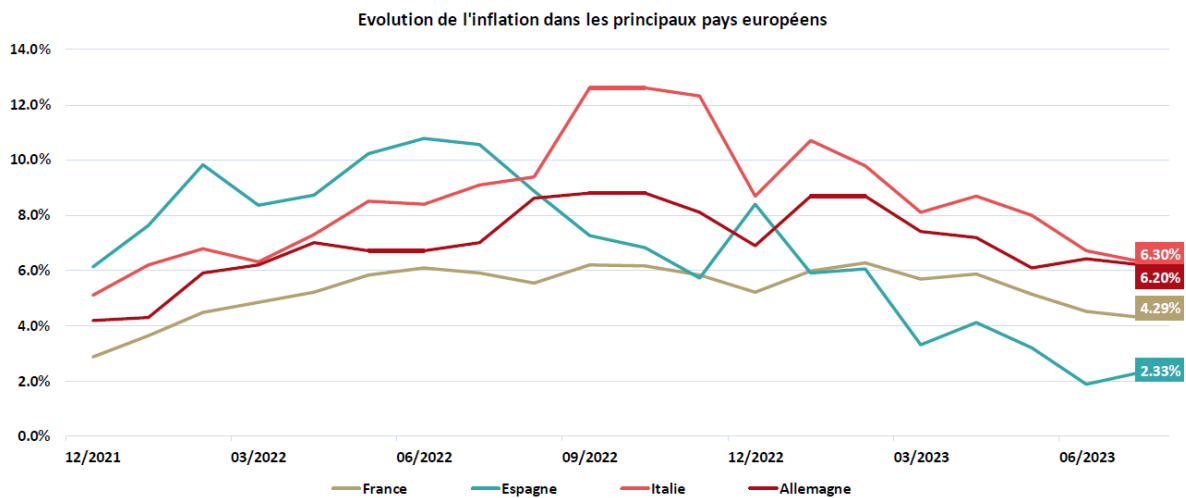
Sources : FMI (Perspectives économiques mondiales, juillet 2023), OCDE (Perspectives économiques, juin 2023), prévisions PLF 2024

- L'activité économique des Etats-Unis ralentirait en 2024 après deux années de croissance dynamique. La consommation des ménages serait pénalisée notamment par la hausse du coût du crédit.

- L'Allemagne, qui est particulièrement pénalisée par la baisse des approvisionnements en gaz russe connaîtrait une baisse de son PIB en 2023 (-0.1% en 2023) et atteindrait 1.1 % en 2024.
- L'activité dans les économies émergentes resterait dynamique en 2023-2024, mais présenterait des signes d'essoufflement dans certains pays.

Au niveau européen

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par une forte inflation. Après une première phase d'inflation énergétique, suivie d'une hausse des prix alimentaires, les prix seraient amenés à se stabiliser.

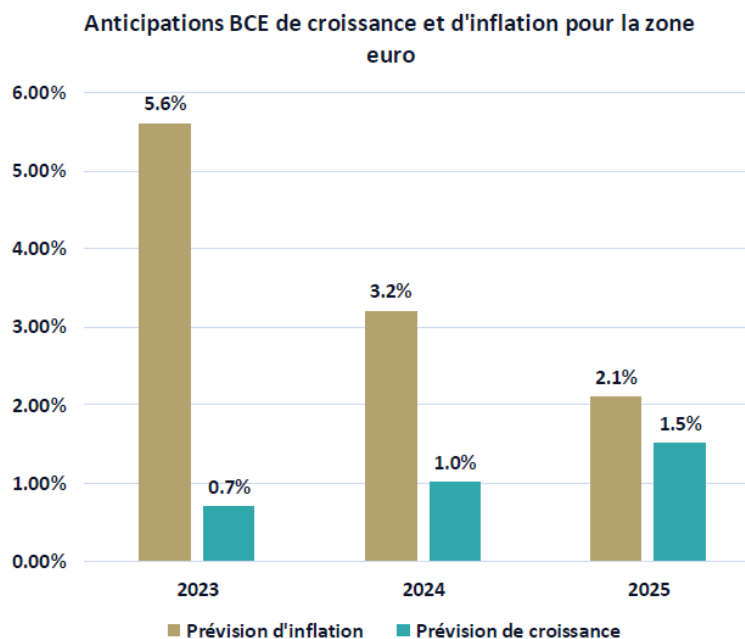


Source : Eurostat

Une inflation encore soutenue en Europe et notamment en France, celle-ci s'explique principalement par l'augmentation des prix de l'énergie et se généralise à l'ensemble des biens et services.

Un niveau d'inflation qui atteint les 10% en zone euro et 6,2 % en France pour le mois de septembre 2022 et de 4.29 % en juin 2023.

Pour 2024, la Banque centrale européenne estime une inflation à 3.2 % et une prévision de croissance à 1 % pour la zone euro.



Au niveau national

Après un rebondissement de l'activité en 2021 (+6.8%), la France a connu un ralentissement économique à partir de 2022. En effet, le contexte d'incertitude au niveau international a assombri les perspectives économiques en entraînant une forte hausse des prix des matières premières.

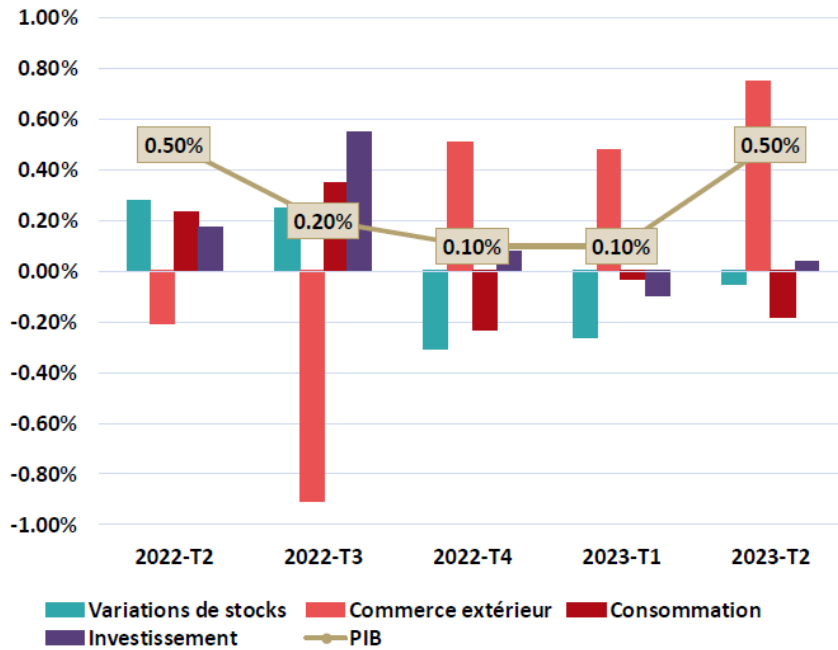
L'inflation (au sens de l'indice des prix à la consommation) devrait s'établir en 2023 à + 4.9 % en moyenne annuelle. Le gouvernement prévoit une inflation moyenne de 2.6% avec un ralentissement de la hausse des prix de l'énergie.

Tableau 1 : Prévisions économiques 2023-2024 (Variations annuelles en volume et en %, sauf indication contraire)				
	2022	2023	2024	Cumul 2019/2024
PIB France*	2,5	1,0	1,4	3,2
Demande mondiale en biens adressée à la France	5,5	-0,5	3,0	13,9
Indice des prix à la consommation en France	5,2	4,9	2,6	//
PIB monde*	3,5	3,0	3,0	13,5
PIB États-Unis*	2,1	2,1	0,8	8,1
PIB zone euro*	3,4	0,9	1,3	4,5
Taux de change USD/EUR (niveau)**	1,05	1,09	1,09	//
Prix du Brent en USD (niveau)	101	82	86	//

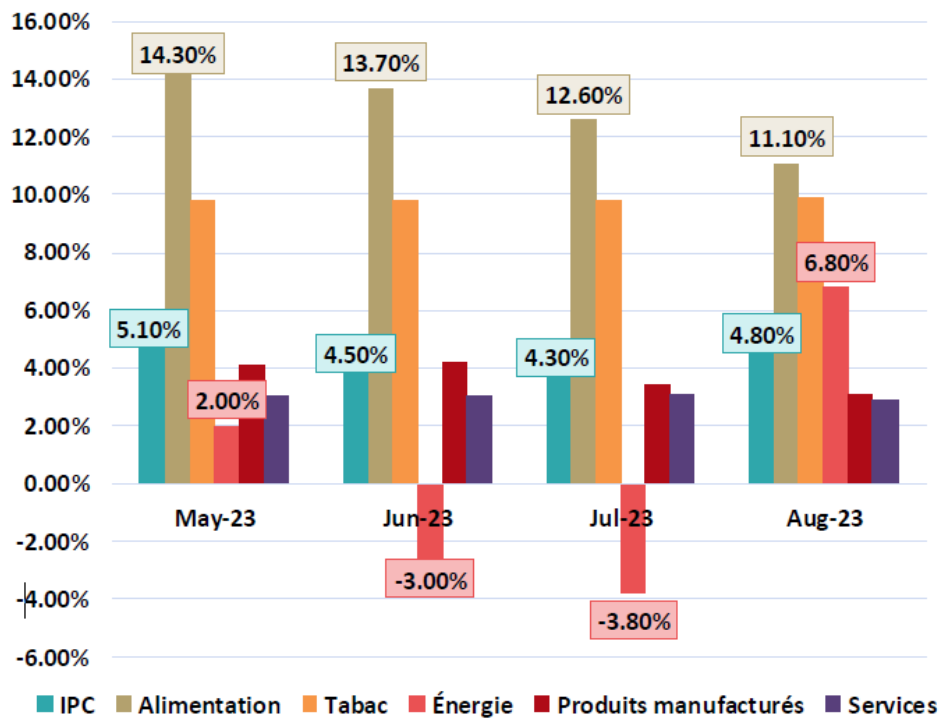
* Données corrigées des jours ouvrables.

** Taux de change de l'euro exprimé en dollar : 1 € = X \$.

France : Produit intérieur brut



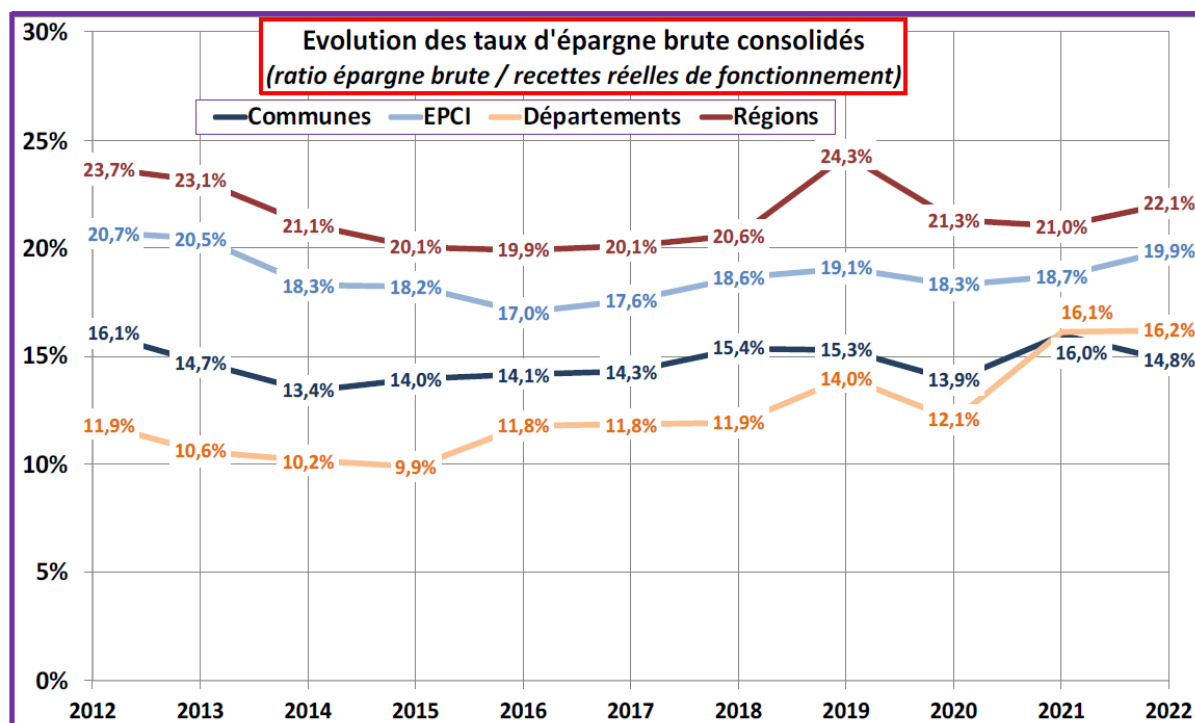
France : évolution des postes contributeurs à l'inflation



Les prix de matières premières et de l'énergie (pétrole, gaz) sont particulièrement impactés, ce qui pèse sur les coûts supportés par les collectivités (fluides, carburants, fournitures, indexation des marchés, bâtiments...).

1- La situation des collectivités locales

On constate que le taux d'épargne brute des EPCI est passé de 18.7 % en 2021 à 19.9 % en 2022.

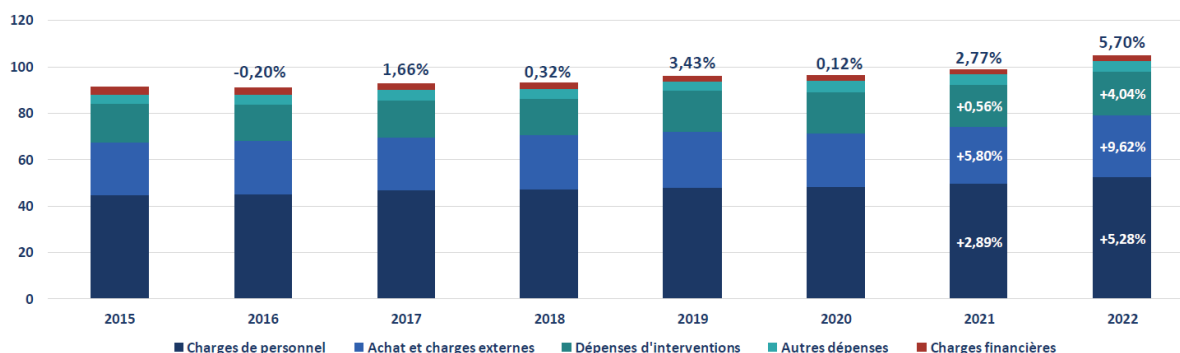


L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Cette épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

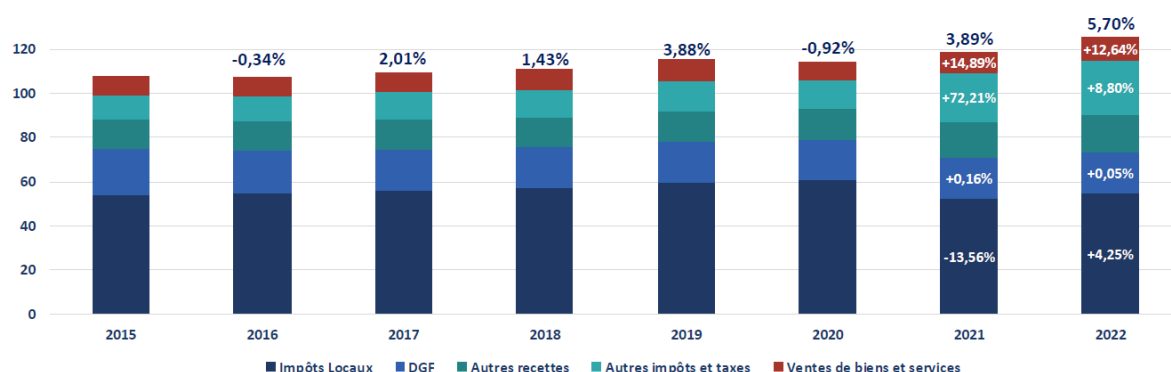
Taux d'épargne brute : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme.

Les dépenses de fonctionnement du bloc communal augmentent de manière significative notamment les chapitres 011 charges à caractère général et 012 charges de personnel



Source : OFGL 2023

Les recettes de fonctionnement du bloc communal augmente également principalement sous l'impulsion des impôts locaux.



Source : OFGL 2023

2- Perspective situation des collectivités locales

A- Les principales mesures prévues dans le projet de loi de finances 2024

La dotation d'intercommunalité

La dotation d'intercommunalité augmente de 90 M€ (au lieu de 30M€ par an depuis 2019) financée par un abondement de l'Etat (30M€) ainsi que par la minoration de la dotation de compensation des EPCI.

Les dotations d'investissement

1- Le fonds Vert

Le projet de loi de finances 2024 prévoit un renforcement du soutien des investissements en faveur de la transition écologique

▲ Pérennisation et augmentation du fonds vert

	Rappel de l'enveloppe 2023	Enveloppe 2024	Éligibilité	Objet
Fonds vert	1,5Mds€	2,5Mds€	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	En priorité la rénovation des écoles Toutes actions renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations, recul du trait de côté) ou encore l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

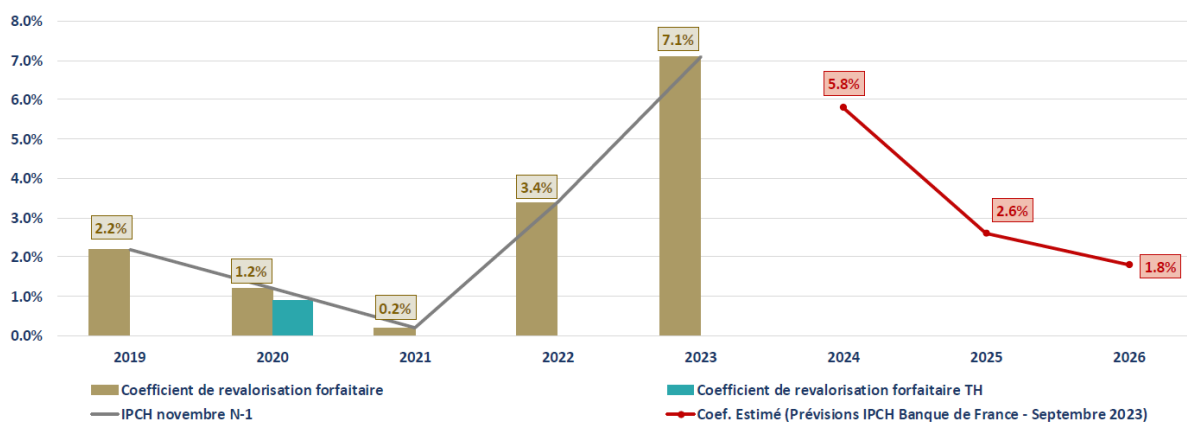
2- DETR / DSIL / DPV

Le PLF 2024 a pour objectif le financement de projets concourant à la transition écologique.

	DSIL	DPV	DETR
Enveloppe 2024	570 M€ (+ 111 M€ DSIL exceptionnelle)	150 M€	1,046 Mds€
% part consacrée à la transition écologique	30% (25% en 2022)		20% (0% en 2022)
Objet	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Economique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics

Autres mesures : Revalorisation des bases fiscales

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fonction de l'évolution entre novembre de N-2 et N-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) tel que publié par l'INSEE.



Sources : Banque de France et Finance Active

Après une progression forfaitaire des bases de + 7,1 % en 2022, les bases devraient être revalorisées à hauteur de 5 % en 2023.

Cette revalorisation s'appliquera notamment aux bases de TFPB, de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de TEOM.

Autres dispositions

1/ Le FCTVA : les dépenses d'aménagement de terrains seront réintégrées dans l'assiette du FCTVA. L'augmentation générée par ces dépenses nouvelles est estimée à 40M€ pour 2024.

2/ Suppression de la CVAE

La loi de finances pour 2021 avait initié une modification de la CVAE en divisant le taux de CVAE par deux, ce qui correspondait à la suppression de la part CVAE perçue par les Régions.

La loi de finances pour 2023 prévoit la suppression de la CVAE. Cette contribution sera supprimée en deux temps pour les entreprises sur 2023 et 2024. Pour les EPCI la perte de la CVAE sera effective dès 2023. Ainsi, la part de la CVAE perçue en 2023 sera affectée au Budget de l'Etat.

	2023	2024 à 2027
ENTREPRISES	Taux CVAE réduit de moitié	Suppression progressive de la CVAE
COLLECTIVITE	Dès 2023, perte de la CVAE et compensations des exonérations de CVAE	

Mode de calcul de la CVAE :

La compensation liée à la perte de recettes de la CVAE se fera par une fraction de TVA. Elle correspond à la moyenne des produits perçus de 2020 à 2022 et du produit qui aurait dû être perçu en 2023, des compensations d'exonérations au titre de la même période.

Cette fraction de TVA sera divisée en deux parts :

- Une part figée par référence à la compensation initiale,
- Une part nationale évolutive, cette part variable correspondant à une partie de la dynamique de TVA au niveau national sera attribuée à un « fonds national de l'attractivité économique des territoires.
-

	Calcul de la compensation
PART 1 : part individuelle fixe	Moyenne CVAE entre 2020 et 2023 + compensation d'exonération de CVAE entre 2020 et 2023
PART 2 : part « dynamique »	Reversement en fonction de l'évolution de la TVA nationale via le fonds national de l'attractivité économique des territoires (FNAET). Pour 2023 : 600M€ répartis avec comme clé de répartition: 1/3 en fonction des bases de CFE et pour 2/3 sur en fonction des effectifs. Pour 2024 : une proposition de décret présenté au CFL prévoit la même répartition pour 2024 mais un changement de règle à compter de 2025 (avis défavorable du CFL)

II - Les perspectives budgétaires de Flers Agglo

Malgré un contexte économique et financier difficile, le budget 2024 de Flers Agglo poursuivra :

- Les travaux d'équipements structurants
- La maîtrise de l'encours de dette
- Le maintien des taux d'imposition

1- La situation financière de Flers Agglo

Sur la période 2020-2023 l'autofinancement s'est amélioré.

Flers Agglo dégage une capacité d'autofinancement convenable qui couvre aisément le remboursement du capital de la dette et permet ainsi le financement de nouveaux investissements. Il est à noter que le résultat est bonifié par une recette ponctuelle de fonctionnement liée aux remboursements des charges liées à la mobilité douce via le BP Transport.

	2020	2021	2022	2023 Estimé
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	32 512 952	35 340 723	39 926 902	36 815 944
- Produits de cessions	100 000	1 296 454	5 011 831	136 060
- Autres produits exceptionnels	330 463	1 312 275	45 367	4 320
A- RECETTES DE GESTION	32 082 488	32 731 994	34 869 704	36 675 564
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	27 522 936	27 820 653	29 347 738	30 362 030
- Intérêts(66)	566 513	504 991	485 298	499 000
- Chapitre 67	860	231 092	2 360	19 872
B- DEPENSES DE GESTION COURANTE	26 955 563	27 084 569	28 860 080	29 843 158
C- EPARGNE DE GESTION (A-B)	5 126 925	5 647 425	6 009 624	6 832 406
Frais financiers	566 513	504 991	485 298	499 000
D- EPARGNE BRUTE (C-intérêts)	4 560 412	5 142 433	5 524 326	6 333 406
Remboursement en capital	2 024 089	2 021 754	2 171 142	2 015 000
E- Epargne disponible (D- Capital)	2 536 322	3 120 679	3 353 184	4 318 406

A- Les recettes de fonctionnement

1-1 Les dotations

	2021	2022	2023	2024 simulé
Dotation de base	442 019 €	442 019 €	429 220 €	429 220 €
Dotation de péréquation	1 145 158 €	1 116 283 €	1 129 736 €	1 116 283 €
Dotation d'évolution	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>pop. DGF</i>	<i>56 842 hab</i>	<i>56 842 hab</i>	<i>56 188 hab</i>	<i>56 188 hab</i>
	<i>-197 hab</i>	<i>+0 hab</i>	<i>-654 hab</i>	<i>+0 hab</i>
Dotation par habitant	45,98 €	45,98 €	45,98 €	45,98 €
Garantie en cas de baisse de la dotation par habitant si CIF > 0,35	1 026 473 €	1 055 348 €	1 024 623 €	1 038 076 €
DGF Prévisionnelle	2 613 650 €	2 603 167 €	2 583 579 €	2 583 579 €

Le projet Loi de Finances 2024 prévoit une nouvelle hausse de l'enveloppe DSU de 90 millions d'euros. La prospective 2024 tient compte d'une stabilisation de la DGF.

1-2 La fiscalité

L'année 2021 a été marquée par une réforme d'ampleur de la fiscalité directe locale, notamment la suppression de la taxe d'habitation et la mise en place d'une part TVA.

Produits fiscaux simulés avant notifications des bases définitives 2023

		2021	2022	2023	2024
TH - FNB					
Bases	T.H.	3 165 730	3 273 415 <i>+ 3,3%</i>	3 566 768 <i>+ 8%</i>	3 745 106 <i>+ 5%</i>
	F.B.	48 921 627	50 740 000 <i>+ 3,6%</i>	54 034 000 <i>+ 6%</i>	56 195 360 <i>+ 4%</i>
	F.N.B.	3 310 539	3 395 000 <i>+ 2,5%</i>	3 635 000 <i>+ 7%</i>	3 780 400 <i>+ 4%</i>
Taux	T.H.	6,91%	6,91%	6,91%	6,91%
	F.B.	6,33%	6,33%	6,33%	6,33%
	F.N.B.	12,24%	12,24%	12,24%	12,24%
Produits	T.H.	218 752	226 193	246 464	258 787
	F.B.	3 096 739	3 211 842	3 420 352	3 557 166
	F.N.B.	405 210	415 548	444 924	462 721
	Total TH - TF -FNB	3 720 701	3 853 583	4 111 740	4 278 674
	<i>Part TVA</i>	4 155 125	4 148 601	4 785 484	4 700 000
	TOTAL	7 875 826	8 002 184	8 897 224	8 978 674
Cotisation Foncière des Entreprises					
Bases C.F.E.	12 470 000	13 575 000 <i>+ 0,9%</i>	13 667 000 <i>0,67%</i>	13 735 335 <i>0,50%</i>	
Taux C.F.E. cible	25,59%	25,59%	25,59%	25,59%	
Produit C.F.E.	3 206 759	3 418 236 <i>+211 477</i>	3 472 559 <i>+54 323</i>	3 514 872 <i>+42 313</i>	
Produit TH-FNB-CFE total					
Total	11 082 585	11 420 420 <i>+337 835</i>	12 369 783 <i>+949 363</i>	12 493 546 <i>+123 763</i>	

Comme précisé précédemment, il n'est pas prévu d'évolution des taux de fiscalité.

Par ailleurs, depuis 2018, le coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives des locaux d'habitation (article 1518 du CGI) est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

Ainsi, après une progression forfaitaire des bases déjà dynamique de +7.1% en 2023, les bases devraient augmenter de 5% en 2024. A noter que ce taux ne s'applique pas sur la totalité des bases.

1-3 Les recettes d'exploitation

Le chapitre 70

Ce chapitre retrace les produits relatifs au Centre aquatique, médiathèque, les mises à disposition de personnel.

Concernant les recettes du Centre Aquatique, des baisses importantes ont été enregistrées en 2020 et 2021 liées à la crise sanitaire. Par ailleurs, les travaux réalisés permettent d'augmenter les produits notamment pour la partie balnéo et soins.

Evolution des recettes de Capfl'o

Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023 prév	BP 2024
Droits entrée public	261 383,00 €	84 142 €	101 593 €	226 196 €	241 302 €	231 025 €
Droits entrée scolaire extérieurs	36 322,00 €	20 937 €	13 306 €	32 609 €	31 853 €	31 726 €
Abonnements	19 020,00 €	5 692 €	6 363 €	15 951 €	22 052 €	20 150 €
Redevance à caractère sportif	316 725,00 €	110 770 €	121 262 €	274 756 €	295 207 €	282 901 €
Droits Balnéo	82 045,00 €	16 418 €	54 846 €	132 848 €	157 979 €	160 000 €
Soins	43 231,00 €	6 961 €	39 484 €	84 704 €	81 693 €	91 957 €
Activités aquatiques	128 601,00 €	51 860 €	53 712 €	122 592 €	128 639 €	128 866 €
Droits entrées CE	44 381,00 €	10 654 €	23 467 €	41 026 €	40 185 €	44 551 €
Groupes et associations	88 258,00 €	49 175 €	15 025 €	71 905 €	74 843 €	76 378 €
Droits entrées CLUB	2 236,00 €	861 €	328 €	1 683 €	1 586 €	1 612 €
Droits divers	10 047,00 €	4 418 €	4 243 €	8 387 €	5 080 €	8 389 €
Redevance à caractère de loisirs	398 799,00 €	140 346 €	191 105 €	463 145 €	490 005 €	511 753 €
Vente de boissons et glace	2 466,00 €	- €	291 €	- €	- €	
Vente boutique	13 552,00 €	7 557 €	5 812 €	14 350 €	16 217 €	15 217 €
Vente distributeurs	6 325,00 €	707 €		2 988 €	1 763 €	1 976 €
Ventes diverses	22 343 €	8 264 €	6 103 €	17 338 €	17 981 €	17 193 €
TOTAL	737 867,00 €	259 381 €	318 470 €	755 239 €	803 193 €	811 847 €

Par ailleurs, en 2023 les dépenses liées aux mobilités douces ont été remboursées par le Budget Transport pour un montant de 830 000 € concernant les années 2020-2021-2022. Au Budget 2024, le remboursement correspondra uniquement aux charges de l'année 2023.

Le chapitre 74

Comme indiqué précédemment, ce chapitre reflète les dotations de l'Etat et les compensations versées par l'Etat.

A cela s'ajoutent des participations diverses notamment de la CAF pour les crèches, FJT, aire d'accueil, maisons d'activité.

Le chapitre 75

Ce chapitre retrace les revenus des immeubles et notamment les locations des divers ateliers économiques.

Le montant estimé des loyers est de 645 000 € pour 2024 contre 673 740 € en 2023. Cette baisse est notamment liée à la fin d'un crédit-bail.

		2021	2022	2023	2024
Remboursements sur rémunération		42 000	60 000	70 000	70 000
Produits des services		1 564 656	2 951 871	2 975 000	2 311 000
70	⇒ Centre aquatique Capfl'ò	403 315	745 043	775 000	811 000
	⇒ Personnel mis à disposition communes	380 000	380 000	400 000	400 000
	⇒ Remb frais budget annexe		900 000	900 000	200 000
	⇒ Autres équipements	781 341	926 828	900 000	900 000
Revenus des immeubles		543 935	538 979	673 740	645 000
752	Revenus des immeubles	543 935	538 979	673 740	645 000
Impôts et taxes		21 512 987	22 608 235	23 736 170	24 159 358
7311	Contributions directes	11 025 686	11 846 761	9 046 005	9 255 252
	⇒ T.H	218 752	226 193	246 464	258 787
	⇒ T.F	3 096 739	3 211 842	3 420 352	3 557 166
	⇒ FNB	405 210	415 548	444 924	462 721
	⇒ CFE	3 156 233	3 418 236	3 472 559	3 514 872
	⇒ Taxe add. FNB	63 975	58 824	63 054	63 054
	⇒ CVAE <i>Part TVA en 2023</i>	2 786 748	3 230 720		
	⇒ IFER	350 060	355 320	386 575	386 575
	⇒ Tascom	947 969	930 078	1 012 077	1 012 077
7388	Ex-CVAE			3 044 947	3 200 000
7382	Part TVA	4 155 125	4 275 268	4 785 484	4 700 000
7331	Teom	5 211 234	5 365 264	5 745 203	5 917 559
7323	F.N.G.I.R	244 058	244 058	244 058	244 058
7325	FPIC	844 395	844 395	837 984	810 000
7321	Attributions compensation	32 489	32 489	32 489	32 489
Dotations, subventions et		8 500 485	8 725 393	8 552 152	8 499 131
74124	D.G.F (dotation d'intercommunalité)	2 613 650	2 603 127	2 583 579	2 583 579
74126	C.S.P.P.S (dotation de compensation)	2 272 952	2 223 093	2 210 186	2 210 186
	D.C.R.T.P (Dot. Comp. Réforme TP)	215 584	269 655	269 655	269 655
748	Compensations exo fiscales	1 405 867	1 656 322	1 611 922	1 611 922
74718	Participations Etat	154 779	294 159	317 885	407 832
7472	Participation Région Basse normandie	168 400	88 800	60 800	65 800
7473	Participation CG 61	227 000	174 900	150 272	100 157
7474	Participation Communes	0	0	0	0
7475	Participation autres EPCI	0	15 120	0	0
7478	Participations CAF,CDC,Agences de l'eau et	1 442 253	1 400 217	1 347 853	1 250 000
Recettes Fonct. avant recettes exceptionnelles		32 164 063	34 884 478	36 007 062	35 684 489
	+ 72 508	+ 2 720 415	+ 1 122 584	- 322 573	
	+ 0.2%	+ 8.5%	+ 3.2%	- 0.9%	

1-4 Récapitulatif des recettes de fonctionnement pour 2024

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Remboursements sur rémunération du personnel	42 000	60 000	70 000	70 000
Produits des services	1 564 656	2 951 871	2 975 000	2 311 000
Revenus des immeubles	543 935	538 979	673 740	645 000
Impôts et taxes	21 512 987	22 608 235	23 736 170	24 159 358
Dotations, subventions et participations	8 500 485	8 725 393	8 552 152	8 499 131
Recettes Fonct. avant recettes exceptionnelles	32 164 063	34 884 478	36 007 062	35 684 489

B- Les dépenses de fonctionnement

1-1 Les charges à caractère général

Ce chapitre comprend les achats, les prestations d'entretien et de maintenance liées au patrimoine, les prestations de service. L'objectif est de rester dans une progression maîtrisée pour toutes les dépenses de ce chapitre en dehors des fluides.

Concernant les fluides, le coût 2024 est estimé en fonction du réalisé 2023, ce montant devra être actualisé en fonction de l'évolution du coût unitaire du Mwh qui sera transmis par le TE 61 début décembre.

Imputation	Libellé	Réalisé 2021	BP 2022 et DM	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé au 20/11/223	BP 2024
60611	Eau	134 663 €	150 900 €	113 852 €	140 000 €	79 928 €	140 928 €
60612	Energie	302 282 €	606 700 €	460 398 €	922 000 €	494 629 €	937 600 €
60613	Chauffage urbain	69 672 €	167 000 €	212 257 €	260 000 €	145 037 €	260 000 €
60622	Carburants	16 135 €	25 470 €	17 432 €	20 000 €	7 374 €	20 000 €
60621	Combustible	4 061 €	29 700 €	5 406 €	8 000 €	7 051 €	8 000 €
60618	Gaz Centre Aquatique	48 431 €	200 000 €	199 515 €	350 000 €	120 525 €	350 000 €
	TOTAL	575 244,0	1 179 770 €	1 008 859,89 €	1 700 000 €	854 543,95 €	1 716 528,00 €

1-2 Les charges de personnel

Ce chapitre retrace l'ensemble des coûts du personnel. Celui-ci est en augmentation de 2.4%.

Une partie spécifique sera consacrée à une étude détaillée de la masse salariale.

1-3 Les autres charges de gestion courantes

Ce chapitre retrace principalement :

Le contingent SDIS pour 1 315 200 € en 2024 comme en 2023

La contribution SIRTOM pour 5 917 559 € en 2024 contre 5 745 203 € en 2023, estimation d'une augmentation de 3%.

La contribution aux écoles privées estimée à 770 000 €, contribution stable

La subvention d'équilibre au BP annexe OT pour 350 000 € et au BP annexe Maisons médicales pour 100 000 €

Les subventions versées aux associations pour un montant de 1 720 000 €, montant qui reste stable.

Les indemnités des élus pour un montant de 420 000 €.

1-4 Les charges financières

Flers agglo n'a pas contracté de nouveaux prêts en 2023.

Le montant des frais financiers va s'élever à la somme de 453 000 € pour 2024.

1-5 Les provisions

Selon l'article R2321-3 du Code Général des collectivités, une provision doit être constituée « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public. »

A présent, dans le cadre de la qualité comptable, chaque budget doit provisionner ses créances douteuses pour au moins 15% de ses créances de plus de deux ans.

Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Au titre de 2024, le montant de la dépréciation est estimé à 3 200 €.

1-6 Récapitulatif

	BP2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Reversements aux villes	4 015 000 - 2,4%	4 015 000 + 0,0%	4 056 867 + 1,0%	4 056 867 + 0,0%
Autres charges	25 829 732 + 3,6%	26 735 896 + 3,5%	27 590 029 + 3,2%	28 235 742 + 2,3%
⇒ Charges générales	5 404 460 + 1,7%	5 854 861 + 8,3%	5 873 697 + 0,3%	6 050 000 + 3,0%
⇒ Charges de personnel	9 961 000 + 0,0%	10 188 410 + 2,3%	10 631 400 + 4,3%	10 885 742 + 2,4%
⇒ Contingent et subventions	10 464 272 + 8,3%	10 692 625 + 2,2%	11 084 932 + 3,7%	11 300 000 + 1,9%
Total des charges Hors Charges exceptionnelles	29 844 732 + 794 301 + 2,7%	30 750 896 + 906 164 + 3,0%	31 646 896 + 896 000 + 2,9%	32 292 609 + 645 713 + 2,0%

C- La situation globale

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Produits d'exploitation	32 164 063 <i>+ 0,2%</i>	34 884 478 <i>+ 8,5%</i>	36 007 062 <i>+ 3,2%</i>	35 684 489 <i>- 0,9%</i>
Charges de fonctionnement (hors dépenses imprévues)	29 844 732 <i>+ 2,7%</i>	30 750 896 <i>+ 3,0%</i>	31 646 896 <i>+ 2,9%</i>	32 292 609 <i>+ 2,0%</i>
Excédent Brut de Fonctionnement	2 319 331	4 133 582	4 360 166	3 391 880
<i>Dette financière</i>	<i>2 547 604</i>	<i>2 661 701</i>	<i>2 495 000</i>	<i>2 493 000</i>
Annuité de la dette	2 547 604	2 661 701	2 495 000	2 493 000
+ Dotations d'investissement FCTVA, Taxe d'aménagement, Cessions...	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Capacité Autofinancement Nette	1 271 727	2 971 881	3 365 166	2 398 880

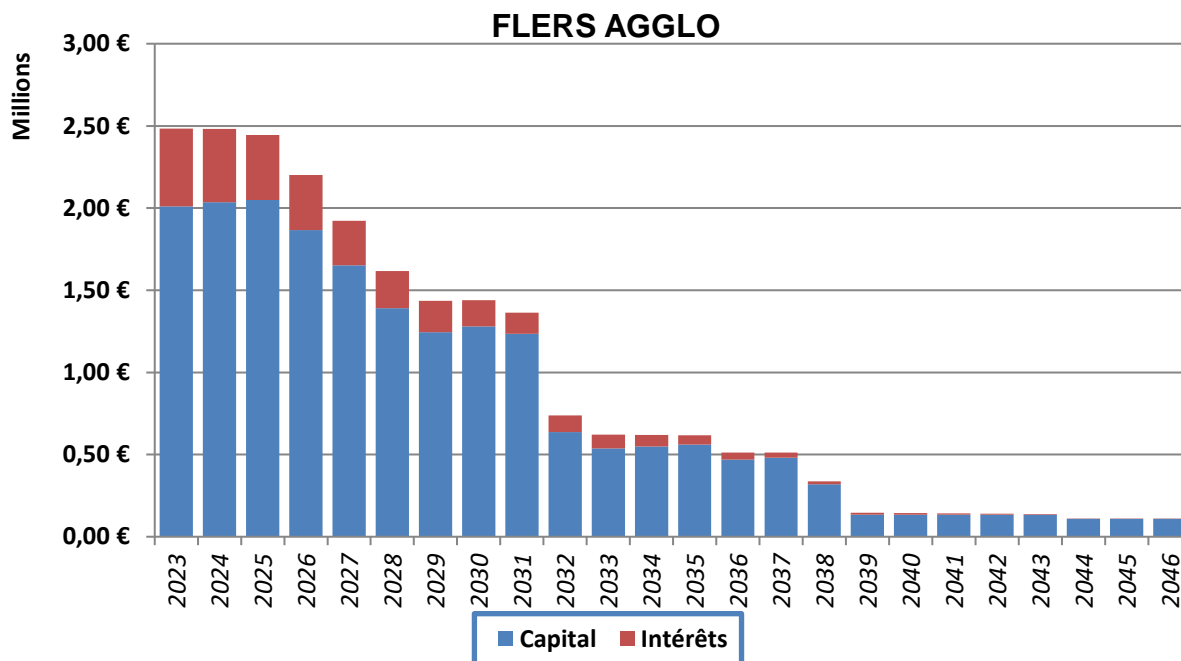
Capacité d'équipement avec reprise des résultats (estimés) 2023

Capacité d'équipement	2 398 880 €
Solde de la section d'investissement 2023 (y compris les restes à réaliser)	-4 520 000 €
Excédent de fonctionnement 2023	18 202 861 €
Capacité d'équipement après reprise des résultats 2024	16 081 741 €

III- La dette

L'encours de dette de Flers Agglo s'élève au 1er janvier 2024 à 17 300 K€.

La dette est composée de 27 emprunts d'une durée de vie résiduelle de 11 ans et 7 mois.

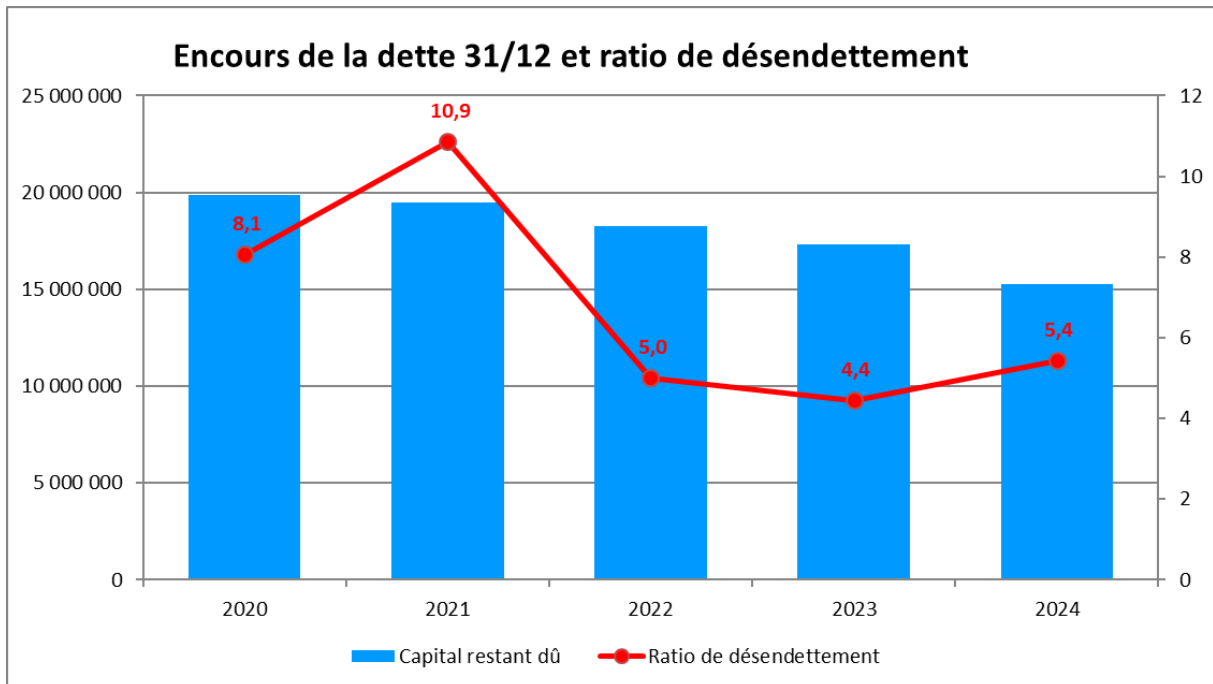
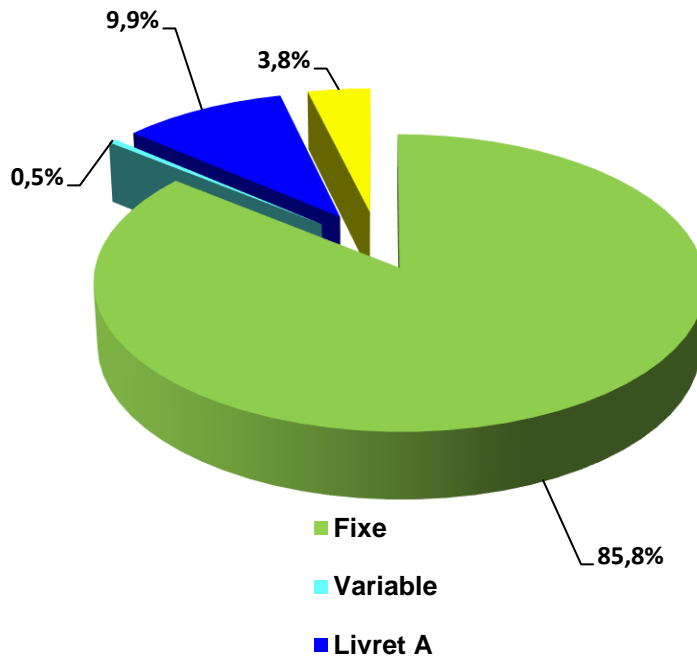


Dette globale par type de risque

L'encours de la dette est composée à :

- 86 % d'emprunts à un taux fixe
- 10 % d'emprunts indexés sur le livret A
- 0.50 % d'emprunts variables
- 4 % d'emprunts à pente ou à barrière

FLERS AGGLO



IV- Les investissements

Un plan pluriannuel d'investissements sera nécessaire pour réaliser l'ensemble des projets importants.

Sur le plan opérationnel, cette programmation des investissements sera traduite au sein d'autorisations de programme pour les principaux projets. C'est donc la mise en place d'un instrument de pilotage, qui favorise la gestion pluriannuelle des investissements qui doit permettre la lisibilité de l'avancement des projets et enfin de diminuer fortement les reports de crédits.

Les principaux projets recensés à ce jour :

Aménagements urbains

Aménagement de la place urbaine

Viabilisation des sites de la Bissonnière et de la Fouquerie

Aménagement de la zone Plancaïon

Entrée de ville de La Selle la Forge

Economie

Aménagement de la zone « Ex M. Bricolage »

Aménagement du Pôle ESS

Travaux ZA du Moulin,

Aménagement de terrains ZA Les Josnets

Aménagements liées à la CPA multi-sites

Requalification de bâtiments économiques Planquivon, Bd de Contades

OPAH

Subventions allouées aux particuliers

Santé

Réaménagement des maisons médicales de Briouze et St Georges des Groseillers.

Environnement

Travaux aménagement de rivières

Travaux plantation de haies

Le montant net des investissements ne devra pas dépasser 5 000 000 € (subvention déduite).

Les projets 2024-2026

	2024	2025	2026
Amélioration de l'habitat - OPAH	350 000 €	350 000 €	350 000 €
Fonds de concours apportés aux communes	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Développement économique	2 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
Aménagements urbains	4 000 000 €	3 000 000 €	2 000 000 €
Eaux pluviales	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Environnement - Cours d'eau - Haies bocagères	250 000 €	250 000 €	250 000 €
TOTAL	7 000 000 €	5 500 000 €	4 500 000 €

Budget Eau

I Budget de fonctionnement

A- Dépenses

	Chapitre	BP 2023	CA 2023 Prov	BP 2024
011	Charges à caractère général	1 540 810 €	1 350 000 €	1 423 763 €
012	Charges de personnel	1 113 000 €	1 105 061 €	1 180 000 €
014	Atténuation de produits	530 000 €	530 000 €	524 000 €
65	Autres charges de gestion courante	191 500 €	165 000 €	150 000 €
66	Charges d'intérêt	397 000 €	395 000 €	323 000 €
67	Charges exceptionnelles	102 800 €	19 000 €	20 000 €
68	Provision	52 452 €	52 452 €	45 000 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	3 927 562 €	3 616 513 €	3 665 763 €

Le 011 tient compte de l'augmentation des fluides et des produits de traitement.

B- Recettes

	Chapitre	BP 2023	CA 2023 Prov	BP 2024
013	Atténuation de produits	7 000 €	3 479 €	7 000 €
70	Vente de produits	5 018 650 €	4 993 650 €	5 166 520 €
75	Autres produits courants	41 200 €	41 000 €	9 400 €
76	Produits financiers	301 824 €	310 623 €	310 824 €
77	Produits exceptionnels	26 500 €	3 003 €	2 000 €
	Recettes réelles de fonctionnement	5 395 174 €	5 351 755 €	5 495 744 €

En 2022, une baisse de consommations des abonnés avait été constatée, ce qui a entraîné une baisse du produit attendu.

De manière générale, l'augmentation des tarifs appliquée en 2023 a permis de financer en partie l'augmentation du coût des fluides et la baisse de consommation des abonnés.

Au BP 2024, le chapitre 70 tient compte d'une augmentation des tarifs pour 2024 à raison de 4%, ce qui représente une recette supplémentaire de 166 280€.

Résultats prévisionnels

Fonctionnement

Résultat de l'année	500 010,74 €
Résultat antérieur	3 227 434,66 €
Résultat cumulé	3 727 445,40 €

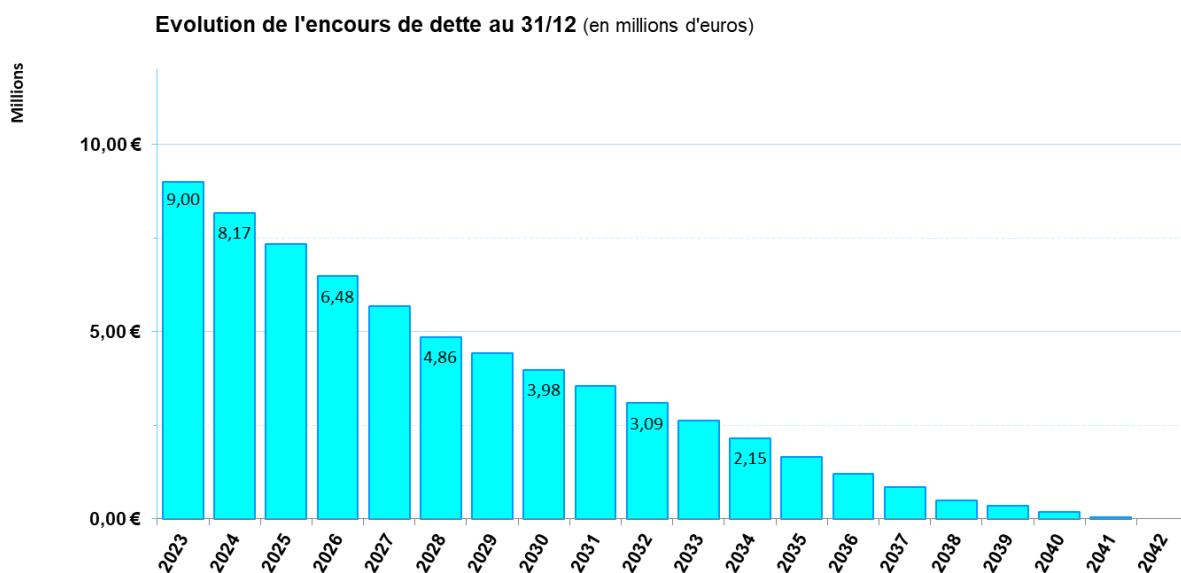
Investissement

Résultat de l'année	-	1 204 607,97 €
Résultat antérieur		158 327,93 €
Résultat cumulé	-	1 046 280,04 €

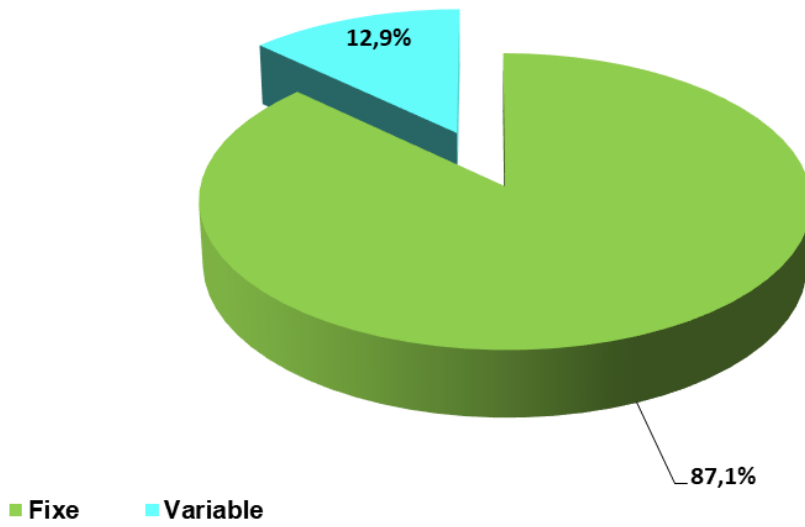
Ce résultat d'investissement tient compte d'une consommation en totalité des crédits inscrits au BP 2023.

II Dette BP EAU

L'encours de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2024 à 9 002 409 €.

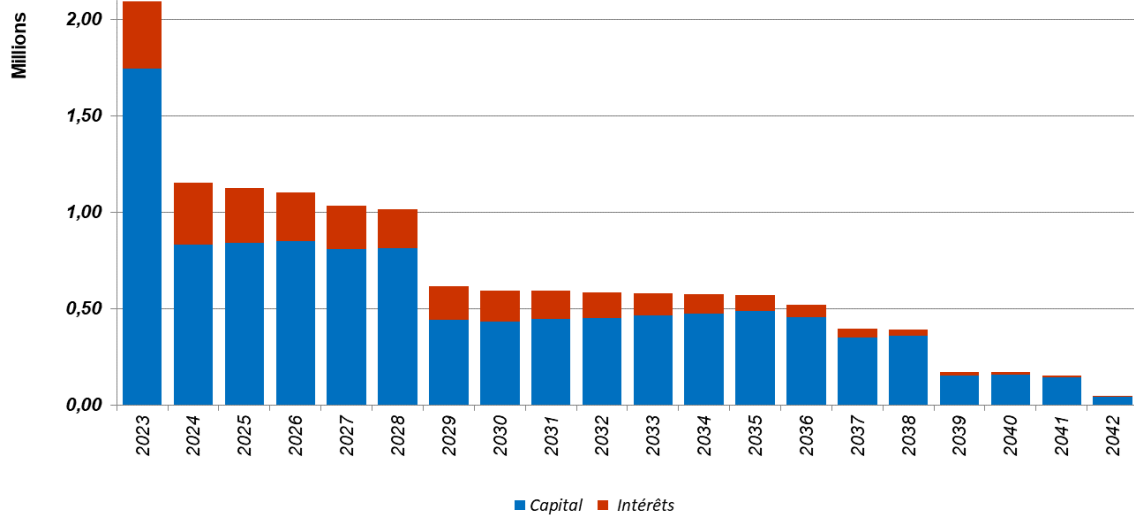


FLERS AGGLO - BA EAU



EVOLUTION DES ANNUITES

Annuité de la dette (en millions d'euros)



Budget Assainissement

I Budget de fonctionnement

A- Dépenses

Chapitre		BP 2023	CA 2023 Prov	BP 2024
011	Charges à caractère général	2 175 560 €	1 750 000 €	1 839 671 €
012	Charges de personnel	1 562 468 €	1 490 000 €	1 593 717 €
014	Atténuation de produits	220 000 €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courant	300 000 €	50 000 €	300 000 €
66	Charges d'intérêt	299 000 €	297 500 €	220 000 €
67	Charges exceptionnelles	82 900 €	1 000 €	10 000 €
68	Provision	2 934 €	2 934 €	3 500 €
Dépenses réelles de fonctionnement		4 642 862 €	3 591 434 €	3 966 888 €

La redevance pour modernisation des réseaux a été inscrite au BP 2023 – chapitre 014- pour un montant de 220 000€. A compter de 2023, cette redevance est enregistrée comptablement sur le budget de l'eau, ce qui explique la différence entre le BP 2023 et le CA 2023.

B- Recettes

Chapitre		BP 2023	CA 2023 Prov	BP 2024
013	Atténuation de produits	13 000 €	15 000 €	15 000 €
70	Vente de produits	4 920 000 €	4 675 600 €	4 726 800 €
74	Subvention d'exploitation	40 000 €	39 794 €	15 000 €
75	Autres produits courants	303 500 €	60 000 €	303 700 €
76	Produits financiers	73 863 €	94 612 €	94 000 €
77	Produits exceptionnels	5 000 €	1 200 €	5 000 €
Recettes réelles de fonctionnement		5 355 363 €	4 886 206 €	5 159 500 €

La redevance pour modernisation des réseaux a été inscrite au BP 2023 pour un montant de 220 000€. A compter de 2023, cette redevance est enregistrée comptablement sur le budget de l'eau, ce qui explique la différence entre le BP 2023 et le CA 2023.

La baisse de consommations des abonnés a également entraîné une baisse du produit attendu.

De manière générale, l'augmentation des tarifs appliquée en 2023 a permis de financer en partie l'augmentation du coût des fluides et la baisse de consommation des abonnés.

Au BP 2024, le chapitre 70 tient compte d'une augmentation des tarifs pour 2024 à raison de 8%, ce qui représente une recette supplémentaire de 328 800 €.

Résultats prévisionnels 2023

Fonctionnement

Résultat de l'année		285 242,72 €
Résultat antérieur		2 196 270,95 €
Résultat cumulé		2 481 513,67 €

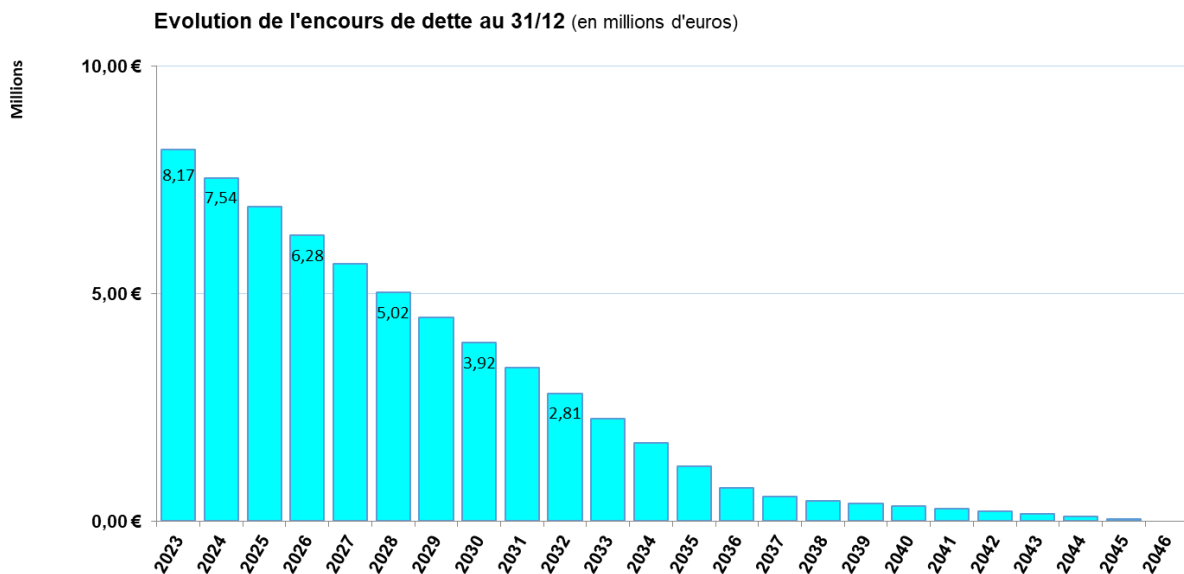
Investissement

Résultat de l'année	-	2 353 756,14 €
Résultat antérieur		1 251 189,37 €
Résultat cumulé	-	1 102 566,77 €

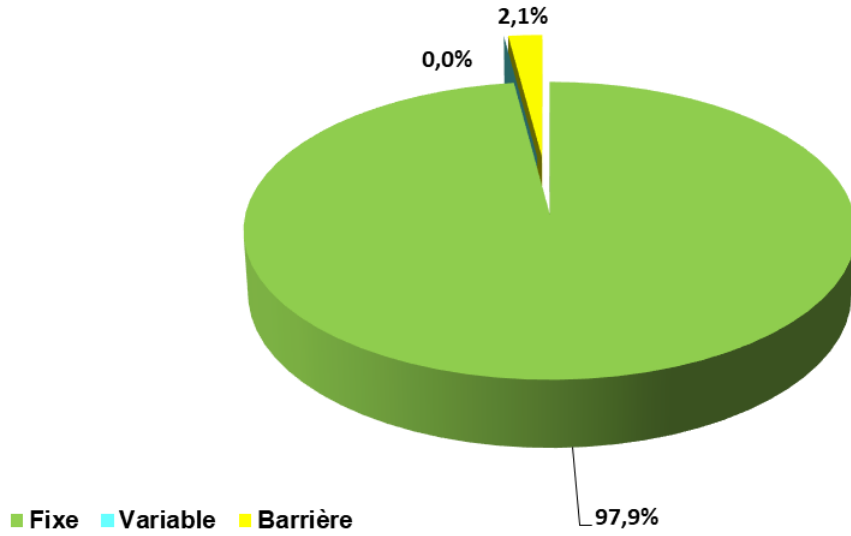
Ce résultat d'investissement tient compte d'une consommation en totalité des crédits inscrits au BP 2023.

II Dette BP Assainissement

L'encours de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2024 à 8 170 571 €.

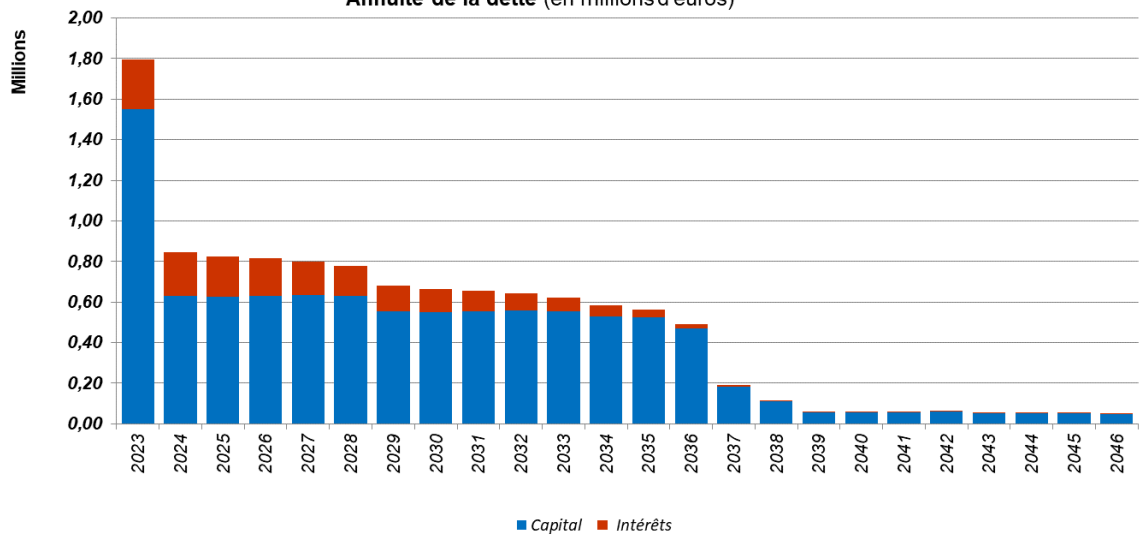


FLERS AGGLO - BA ASSAINISSEMENT



EVOLUTION DES ANNUITES

Annuité de la dette (en millions d'euros)



Budget Transport

I Budget de fonctionnement

A- Dépenses

Chapitre		BP 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	4 536 798,00 €	4 068 913,00 €
012	Charges de personnel	140 000,00 €	140 000,00 €
014	Atténuation de produits	2 000,00 €	2 000,00 €
65	Autres charges de gestion	270 500,00 €	275 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	500,00 €
68	Dotation provision	3 000 000,00 €	2 000 000,00 €
022	Dépenses imprévues	98 231,81 €	100 000,00 €
TOTAL		8 048 029,81 €	6 586 913,00 €

B- Recettes

Chapitre		BP 2023	BP 2024
70	Produits des services	154 000,00 €	158 400,00 €
73	Versement transport	2 600 000,00 €	2 700 000,00 €
74	Subvention exploitation	2 341 984,00 €	2 334 784,00 €
75	Autres produits	9 000,00 €	9 000,00 €
		5 104 984,00 €	5 202 184,00 €

Résultats prévisionnels 2023 :

Fonctionnement

Résultat de l'année	91 492,36 €
Résultat antérieur	5 649 317,00 €
Résultat cumulé	5 740 809,36 €

Investissement

Résultat de l'année	- 1 206 309,05 €
Résultat de l'année	379 195,48 €
Résultat cumulé	- 827 113,57 €

A noter qu'en 2023, 4 mini-bus ont été achetés pour un montant de 1 220 000 €

Budget Maisons médicales

I Budget de fonctionnement

A- Dépenses

Chapitre		BP 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	367 366,00 €	369 656,00 €
65	Autres charges de gestion	20 000,00 €	5 000,00 €
66	Charges financières	55 200,00 €	46 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 000,00 €
022	Dépenses imprévues	10 231,31 €	
TOTAL		462 797,31 €	431 156,00 €

B- Recettes

Chapitre		BP 2023	BP 2024
70	Produits des services	153 190,00 €	147 000,00 €
74	Dotations, subventions	33 000,00 €	
75	Autres produits de gestion courante	371 933,27 €	368 700,00 €
77	Produits exceptionnels		
		558 123,27 €	515 700,00 €

Résultats prévisionnels 2023

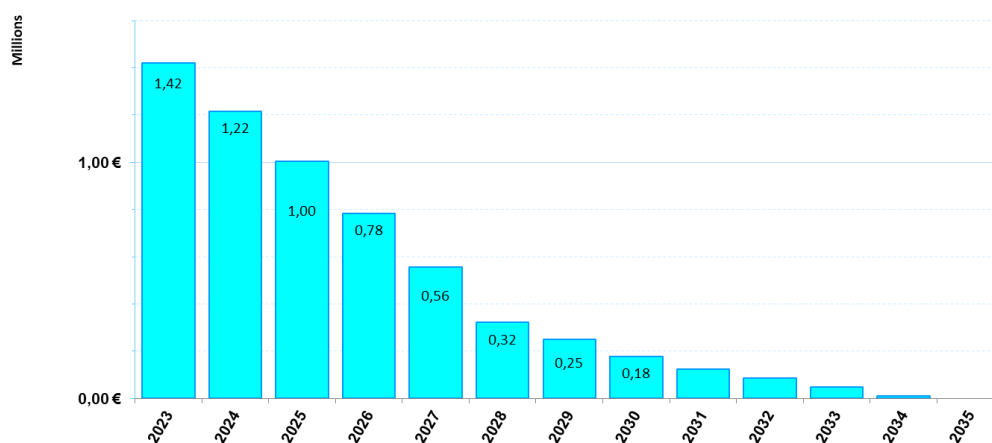
Fonctionnement

Résultat de l'année	89 905,67 €
Résultat antérieur	105 174,04 €
Résultat cumulé	195 079,71 €

II Dette BP Maisons médicales

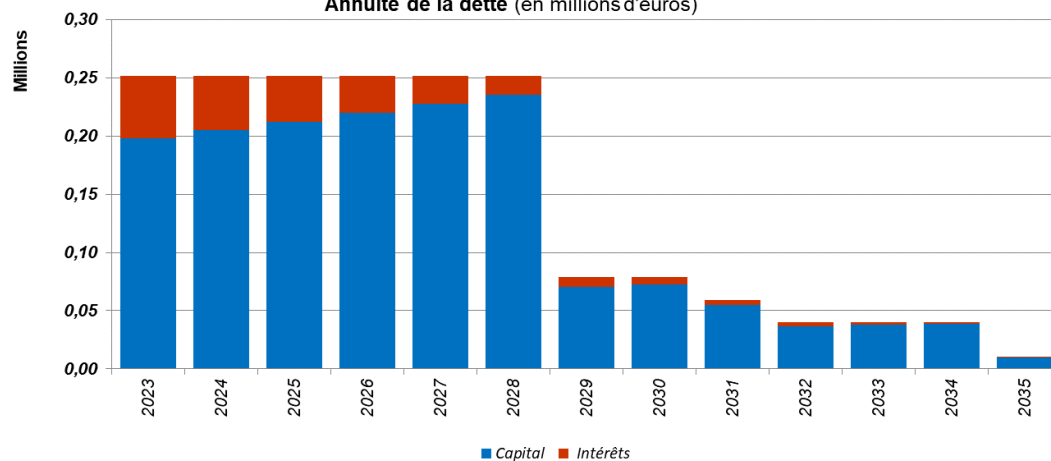
L'encours de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2024 à 1 420 775.22 €.

Evolution de l'encours de dette au 31/12 (en millions d'euros)



EVOLUTION DES ANNUITES

Annuité de la dette (en millions d'euros)



Présentation de la structure et évolution des dépenses et des effectifs

I- Structure des effectifs

Observation préliminaire : au vu de la date du vote du DOB 2024, les périodes de référence s'établissent entre le 31 décembre 2022 et le 1^{er} novembre 2023.

Tableau 1.1 : Répartition des **effectifs physiques permanents** selon le statut et la catégorie hiérarchique

Fiers Agglo - Budget principal	au 31/12/2022				au 01/11/2023				Evolution 2023/2022			
	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Titulaires	23	62	77	162	24	60	76	160	1	-2	-1	-2
Contractuels	5	16	3	24	6	15	4	25	1	-1	1	1
Total agents	28	78	80	186	30	75	80	185	2	-3	0	-1

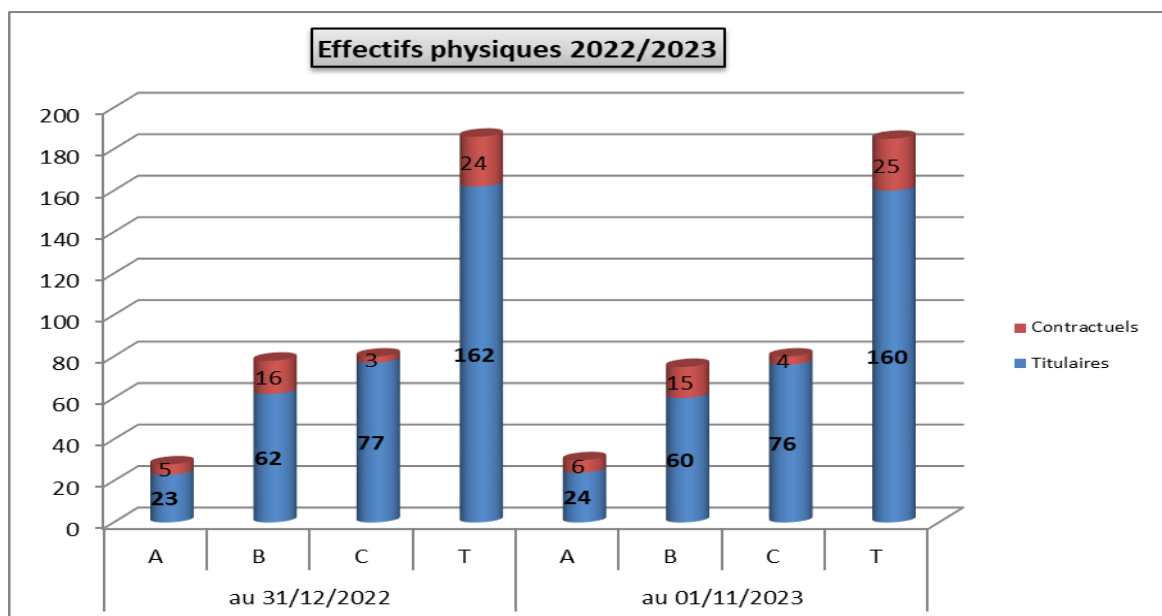
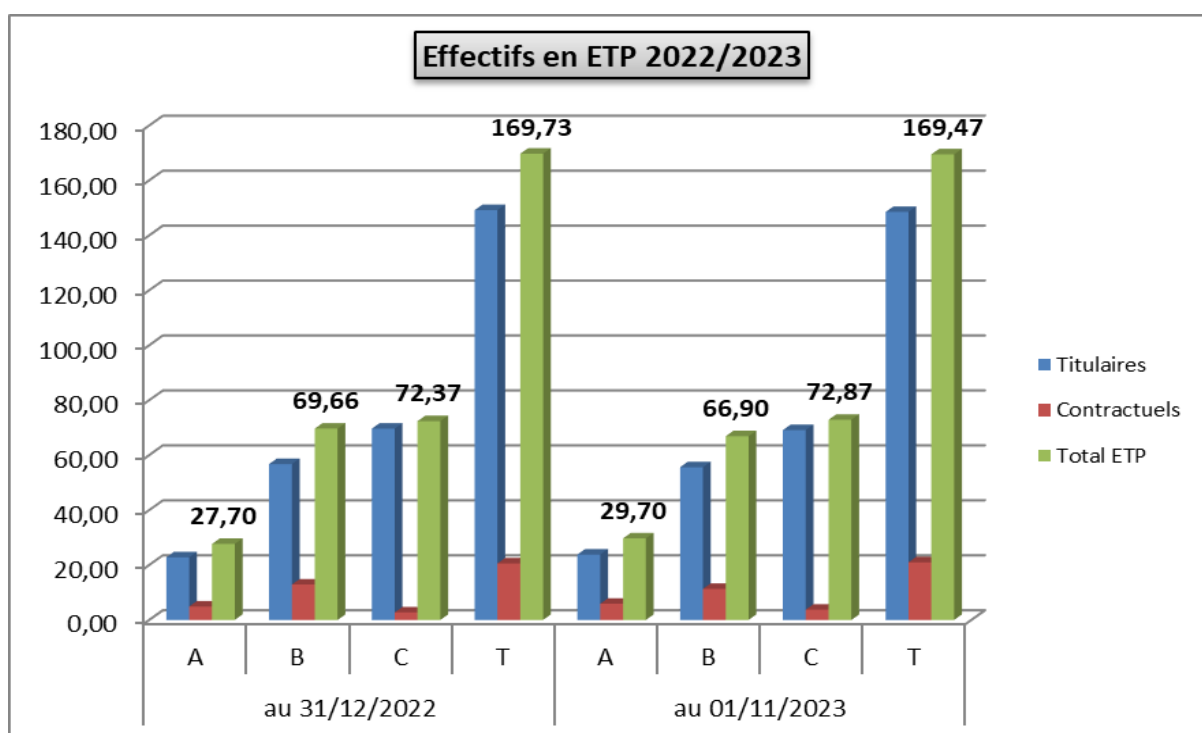


Tableau 1.2 : Répartition des effectifs en **équivalents temps plein (ETP) permanents** selon le statut et la catégorie hiérarchique

Fiers Agglo - Budget principal	au 31/12/2022				au 01/11/2023				Evolution 2023/2022			
	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Titulaires	22,80	56,75	69,62	149,17	23,80	55,59	69,12	148,51	1,00	-1,16	-0,50	-0,66
Contractuels	4,90	12,91	2,75	20,56	5,90	11,31	3,75	20,96	1,00	-1,60	1,00	0,40
Total ETP	27,70	69,66	72,37	169,73	29,70	66,90	72,87	169,47	2,00	-2,76	0,50	-0,26



Fiers Agglo - Budget eau	au 31/12/2022				au 01/11/2023				Evolution 2023/2022			
	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Titulaires	1,00	2,90	15,00	18,90	2,00	2,90	16,00	20,90	1,00	0,00	1,00	2,00
Contractuels	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,00	0,00	-1,00
Total ETP	1,00	3,90	15,00	19,90	2,00	2,90	16,00	20,90	1,00	-1,00	1,00	1,00

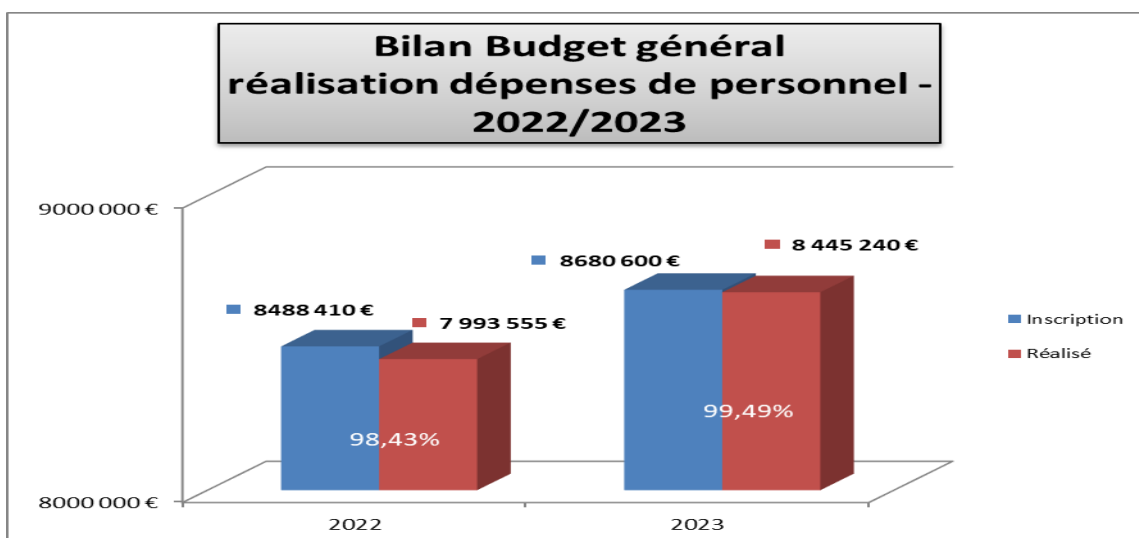
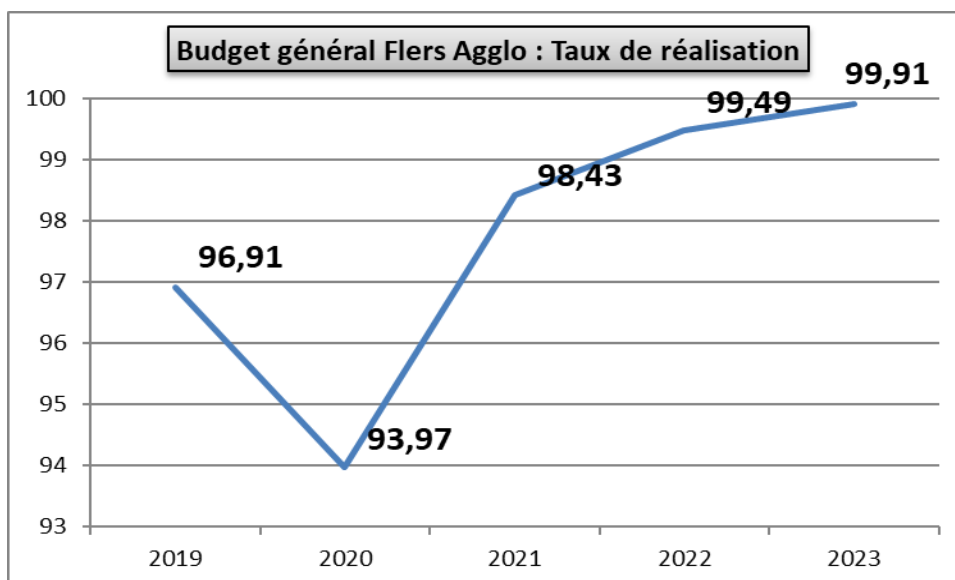
Fiers Agglo - Budget assainisse ment	au 31/12/2022				au 01/11/2023				Evolution 2023/2022			
	A	B	C	T	A	B	C	T	A	B	C	T
Titulaires	1,00	3,00	25,50	29,50	0,00	4,00	26,50	30,50	-1,00	1,00	1,00	1,00
Contractuels	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,00	-1,00
Total ETP	1,00	3,00	26,50	30,50	0,00	4,00	26,50	30,50	-1,00	1,00	0,00	0,00

II- Dépenses de personnel

Bilan réalisation exercice 2023

Budgets	2022					
	Inscription	DM	Budget	Réalisé	%	Ecart
Général	8 360 610 €	127 800 €	8 488 410 €	8 445 240 €	99,49%	43 170 €
eau	981 000 €	12 000 €	993 000 €	899 521 €	90,59%	93 479 €
Assainissement	1 371 000 €	38 000 €	1 409 000 €	1 402 065 €	99,51%	6 935 €
Budgets	Projection réalisation 2023 (réalisé au 31.10 + projection du 01.11 au 31.12)					
	Inscription		Budget	Réalisé	%	Ecart
Général	8 680 600 €		8 680 600 €	8 672 431 €	99,91%	8 169 €
eau	993 000 €		993 000 €	1 001 061 €	100,81%	-8 061 €
Assainissement	1 442 600 €		1 442 600 €	1 357 741 €	94,12%	84 859 €

Observations : Résultats hors prise en compte des mouvements financiers liés aux charges de mutualisation entre la Ville et Flers Agglo



Eléments détaillés de rémunération 2023 :

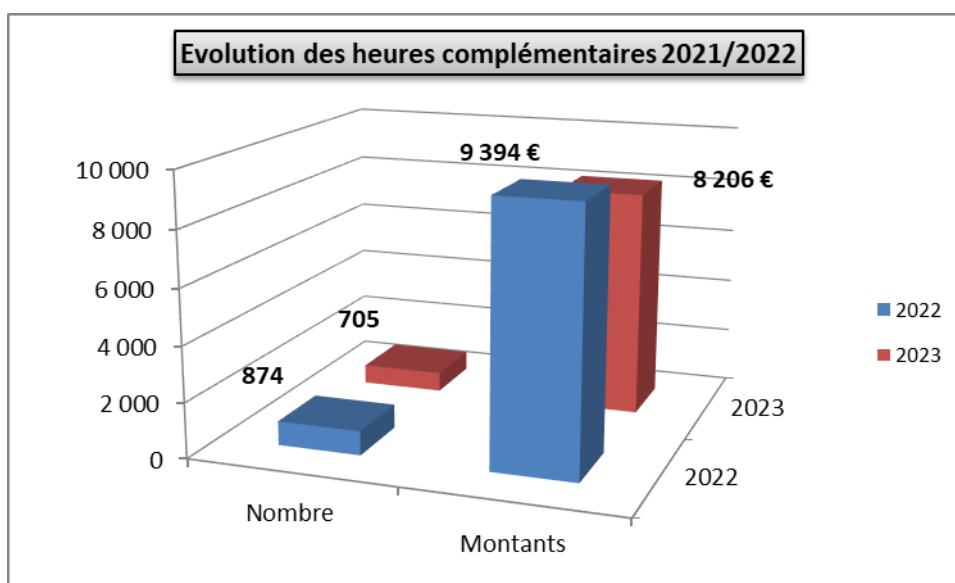
Traitements indiciaires	Rémunération principale des personnels titulaires (64111) <i>(réalisé au 31.10 + projection du 01.11 au 31.12)</i>	Personnels contractuels <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>
Budget général	3 780 660 €	877 466 €
Budget eau	543 186 €	0 €
Budget assainissement	750 476 €	3 424 €

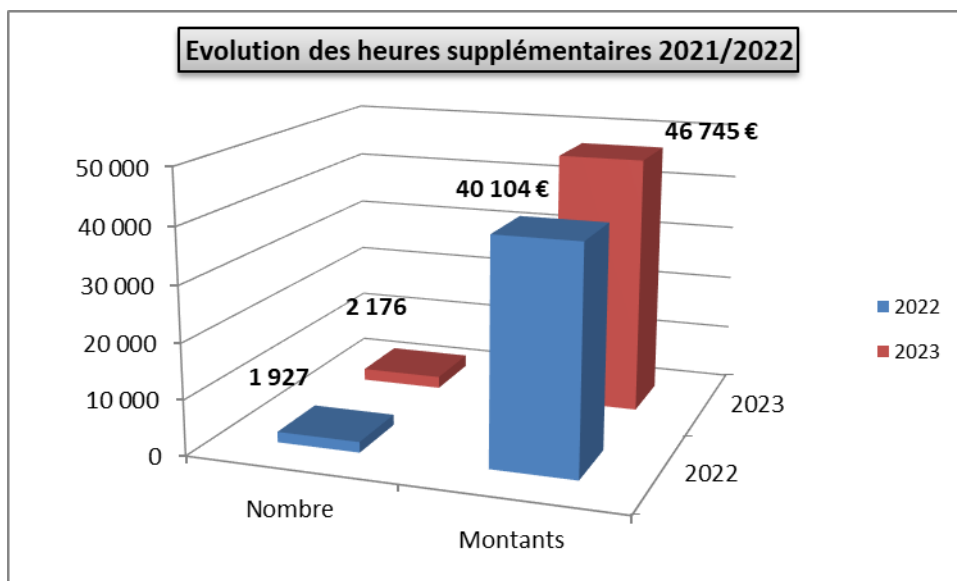
Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	Nombre d'agents concernés	Nombre de points d'indice <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>	Montant <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>
Budget général	63	13 452	62 911 €
Budget eau	8	1 032	4 890 €
Budget assainissement	6	1 002	4 614 €

Régime indemnitaire	Personnels titulaires <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>	Personnels contractuels <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>
Budget général	699 385 €	122 964 €
Budget eau	97 513 €	0 €
Budget assainissement	113 766 €	0 €

Heures complémentaires rémunérées	Nombre <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>	Montant <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>
Budget général	705	8 206 €

Heures supplémentaires rémunérées	Nombre <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>	Montant <i>(réalisé au 31.10/10*12)</i>
Budget général	2 176	46 745 €
Budget eau	1 106	27 072 €
Budget assainissement	1 860	42 302 €





Avantages en nature	Personnels titulaires	Personnels contractuels
Logement	4 585,00 €	

Mesures extérieures à la collectivité :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 1.5 % au 01/07/2023 et du nombre de points INM pour certains personnels en bas de grille a engendré un surcoût de 80 000 €
- Le versement de la GIPA, du fait d'un taux élevé de l'inflation durant la période 2018-2022, a connu un doublement en 2023 par rapport à 2022, passant de 7 000 € à 14 000 €.

Mesure exceptionnelle :

En 2023, il est prévu le versement de la prime pouvoir d'achat dont les modalités s'appuient sur le Décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale. Les transpositions des modalités arrêtées pour les fonctions publiques d'Etat et hospitalière engendreraient un montant estimé à près de 120 000 € hors cotisations patronales.

III- Durée effective du travail

Pas de changement par rapport à l'année passée. Pour mémoire, les cycles de travail des personnels sont déclinés autour de 2 cycles-types fixés par le protocole commun relatif au temps de travail adopté par les assemblées délibérantes de la Ville de Flers, de Flers Agglo et du Conseil d'Administration du CCAS de Flers, à savoir :

Régime de travail	36 heures hebdomadaires	37 heures 30 hebdomadaires
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	36	37,5
Jours ouvrés annuels	252	252
Nombre de jours de congés annuels accordés par la collectivité	29	33
Décompte annuel (Nombre de jours travaillés dans la collectivité)	223	219
Conversion hebdomadaire (en heures)	1605,60	1642,5
Durée légale du travail en heures (hors journée de solidarité) (1)	1600,00	1600
Différence	5,60	42,50
Soit en nombre de jours	0,77	5,90
arrondi(s) à nombre de jours de RTT accordés	1 jour	6 jours

(1) les 7 heures dues au titre de la journée dite de solidarité sont effectuées hors décompte des 1600 heures (travail de 7 heures supplémentaires ou 1 jour de RTT décompté)

IV- Evolution prévisionnelle 2024

Structure des effectifs :

Départs en 2024 :

Départs connus à ce jour qui permettent à la collectivité de réorienter, le cas échéant et selon ses choix et priorités, son intervention, en maîtrisant l'évolution de sa masse salariale :

- au sein de chacune des directions concernées ;
- ou plus globalement sur le champ de politiques publiques nouvelles.

et qui peuvent se traduire par des remplacements de poste pour poste, des transformations pour s'adapter à l'évolution des besoins, ou des suppressions.

Directions	Motif	Départs confirmés (ETP)
Direction de la promotion et de l'animation du territoire	Retraite (confirmée)	1
Direction de l'eau et de l'assainissement	Retraite (confirmée)	1

D'autres départs en retraite peuvent émerger en cours d'année, en fonction du choix des agents et de l'avancement des dossiers de liquidation.

Prévisions de recrutements de permanents en 2024 :

Remplacements postes vacants suite à retraite, mobilité, disponibilité :

- Direction Générale des Services : directeur général adjoint
- Direction de la culture – Spectacle vivant : agente/agent technique son et lumière
- Direction développement social local – Vie des quartiers : responsable de la maison d'activités
- Direction développement social local – soutien à la parentalité : auxiliaire de puériculture
- Direction promotion et animation du territoire – Centre aquatique CAPFL'O – Cheffe/Chef de bassin
- Direction de l'eau et de l'assainissement : agente/agent d'exploitation électromécanicienne/électromécanicien

Dépenses

Mesures extérieures à la collectivité :

- Le coût de l'augmentation à compter du 1^{er} juillet 2023 de la valeur du point est estimé à plus de 107 000 € pour 2024 (effet année plaine).
- Le coût de l'augmentation à compter du 1^{er} janvier 2024 de 5 points pour tous les fonctionnaires et agents contractuels est estimé à 84 000 € pour 2024.
- En 2024, il est prévu une refonte de l'ensemble des grilles des agents de catégorie C, B et A.
- Augmentation des cotisations patronales liées aux mesures ci-dessus.
- Augmentation de l'assurance risques statutaires estimée à 9 000 € supplémentaires.
- L'augmentation d'un point des cotisations de la CNRACL (retraite des fonctionnaires).